



## Changement de gerance et nouveau gerant

Par **jacon**, le **02/08/2007** à **20:11**

BONJOUR  
EN DATE DE MAI 2007 NOTRE SOCIETE A REVOQUE SON GERANT POUR EN NOMMER UN AUTRE.  
LES AGE ONT ETE FAITES AVEC LA SIGNATURE DU NOUVEAU GERANT  
CONVOCATION  
PROCES VERBAL  
ANONCE LEGALE  
SAUF STATUTS CAR ILS N'ETAITS PAS PRETS  
LE TOUT ENVOYE AU GREFFE.  
EN RETOUR UN COURIER DU GREFFE NOUS DEMANDANT LES STATUTS SIGNES ET UNE PHOTOCOPIE DE CNI DU NVX GERANT  
OR A CE JOUR LE GERANT REFUSE DE NOUS FAIRE PARVENIR CES TROIS DOCUMENTS  
QUESTION///// A CE JOURS QUI EST GERANT DE LA SOCIETE ET QUI DOIT SIGNE LES CHEQUES?????? ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS  
LE FAIT QUE LA PUBLICATION SUR UN JOURNAL LEGALE EST PARUE OBLIGE T'IL LE NOUVEAU GERANT DANS SES NOUVELLES FONCTIONS SANS QUE LES GREFFES L'AI OFFICIALEE ???  
AVEC MES REMERCIEMENT  
CORDIALEMENT  
PIERRE-EMMANUEL

Par **poupee\_russe92**, le **03/08/2007** à **10:38**

Bonjour,  
en principe le nouveau gérant est nommé dès la décision prise par l'AGE. Le PV de cette AGE fait normalement foi du contenu des décisions jusqu'à preuve du contraire.   
De plus la nomination a été publiée au BODACC.   
Votre nouveau gérant est donc en fonction et doit se soumettre à ses obligations!  
Cordialement.  
Esther

Par **jacon**, le **03/08/2007** à **12:11**

merci a vous rny a t'il un texte de loi?????ncordialementrnpierre-emmanuel

Par **poupee\_russe92**, le **03/08/2007 à 12:13**

Puis-je vous demander la forme juridique de votre société?

Par **jacon**, le **03/08/2007 à 18:52**

C'EST UNE S A R L AVEC 2 ACTIONNAIRES rnL'UN MAJORITAIRE A 70% DU CAPITALrnL'AUTRE A 30% DU CAPITALrnLE NOUVEAU GERANT NE RENTRE PAS POUR L'INSTANT DANS LE CAPITAL ET IL EST GERANT NON ASSOCIE ET SANS REMUNERATIONrnrnTRES CORDIALEMENTrnPIERRE-EMMANUEL